

Accès à l'école refusé pour les enfants non-vaccinés en Italie



Pour combattre l'épidémie, tous les élèves de moins de 6 ans, dont les vaccins ne sont pas à jour, sont refusés à l'école.

Avec Atlantico
Rédaction

La maladie ne cesse d'avancer. La rougeole fait un retour remarqué en France cette année avec des épidémies déclarées dans différentes régions. Dernière touchée, l'Occitanie qui a été placée en alerte rouge hier. 28 cas ont été déclarés en région PACA depuis le début de l'année.

Pour faire face à ces nombreuses épidémies ainsi qu'à une nouvelle mode de la non-vaccination, l'Italie a trouvé une solution. La loi Lorenzin qui est appliquée depuis le 11 mars. Tous les élèves de moins de 6 ans, dont les vaccins ne sont pas à jour, sont désormais refusés à l'école. Dans ces vaccins sont inclus la rougeole, la polio, la varicelle, les oreillons et la rubéole.

Les enfants de plus de 6 ans ne peuvent pas être interdits d'école. L'Italie a, là aussi, trouvé la parade : une amende de 500 euros aux familles d'enfants qui ne sont pas à jour. Le 11 mars, 300 élèves ont été suspendus.

Seuls 80% des enfants sont actuellement vaccinés, les autorités italiennes espèrent faire monter ce chiffre à 95%. Le taux de vaccination s'est semble-t-il amélioré depuis deux jours.